

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Contribution de l'Association ACCOMPLIR à la concertation sur le projet de rénovation des Halles

Réponses aux questions suscitées par notre texte « Etape 4 »

Etape 5 – Mai 2004

A la suite de la publication de notre texte « *Comparaison entre les quatre projets sur la base de 51 critères d'évaluation – Etape 4* », nous avons reçu, par mail ou lors de la réunion publique que nous avons organisée le 17/05/04, un certain nombre de questions, auxquelles nous répondons ici, en les synthétisant, pour poursuivre le dialogue et la concertation. Elles sont classées sous trois rubriques :

- questions sur le projet en général
- questions sur le projet Mangin
- sur la légitimité de l'action de l'association ACCOMPLIR.

*

I – Sur le projet en général

1) Pourquoi faire un projet de rénovation aux Halles alors que pour l'essentiel, tout va bien ?

Cela fait des années que les habitants, les services de la Ville et les responsables d'équipements se plaignent d'un certain nombre de dysfonctionnements dans le quartier, dans le Forum et dans le Jardin. Nous avons recensé quelques-uns de ces problèmes dans notre reportage photo « Etat des lieux avant travaux » qui se trouve sur notre site www.accomplir.asso.fr, rubrique « Promenade aux Halles ». Le principal d'entre eux est la nécessité absolue d'améliorer les accès à la gare RER des Halles, et surtout les possibilités d'évacuation.

2) Les quatre projets donnent-ils satisfaction du point de vue des accès à la salle d'échange ?

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation de la gare RER, et afin d'anticiper sur l'avenir, la RATP a relevé à 30.000 le nombre de personnes à évacuer de la salle d'échange en moins de dix minutes (sans prendre en compte l'évacuation par les correspondances métro ou les parkings attenants), alors que les possibilités actuelles sont de l'ordre de 20.000.

L'un des projets, celui de Maas, ne donne pas satisfaction sur ce point, et doit donc impérativement être révisé. Les trois autres répondent à cette contrainte, par des moyens différents. Le projet Mangin, par exemple, évacue 56.000 personnes, dont 26.000 à travers le Forum et 30.000 par les tours de sécurité qui constituent des issues de secours protégées.

Entre temps, la RATP a souhaité imposer une contrainte supplémentaire, à savoir que l'évacuation des 30.000 personnes se fasse prioritairement par les accès habituels, plutôt que par les issues de secours. Sachant que les accès habituels, pour pouvoir servir d'issue de secours, doivent être indépendants du centre commercial (sinon ils ne seraient pas en sécurité), cette nouvelle demande conduirait à ne retenir que le projet Koolhaas, qui est le seul à offrir des accès clairement indépendants.

Il ne s'agit cependant que d'une préférence exprimée par la RATP ; du point de vue des critères de sécurité définis par la Préfecture, les projets Nouvel et Mangin répondent de façon satisfaisante à la demande, et par ailleurs peuvent être encore améliorés.

3) Pourquoi faire un projet d'une telle ampleur aux Halles alors que la plupart des dysfonctionnements que vous constatez dans votre reportage « Etat des lieux avant travaux » sont relativement peu importants ?

C'est toute la question : nous, habitants, avons cru être consultés pour une *rénovation*, et nous avons travaillé à recenser les dysfonctionnements qui méritaient d'être corrigés pour parfaire ce qui avait été réalisé lors du chantier d'il y a vingt ans. Depuis la publication des propositions des architectes, il n'est plus question de *rénovation* mais de *réaménagement*, ce qui est tout autre chose : les journaux parlent désormais de *geste architectural*, d'*écrire un chapitre nouveau de l'histoire des Halles*, et autres formules grandioses du même genre, comme si vouloir conserver ce qui donne satisfaction et parfaire l'existant était une ambition trop modeste.

A vrai dire, nous aurions dû nous méfier quand on nous a annoncé les noms des lauréats du premier concours : il était à prévoir que des Nouvel, Maas, Koolhaas ne s'intéresseraient guère aux problèmes d'envergure relativement médiocre qu'il fallait régler aux Halles, et qu'il voudrait laisser une trace plus spectaculaire dans ce quartier central de Paris.

Qui a décidé de ce changement d'échelle ? Comment le concilier avec le discours que nous a tenu le Maire de Paris le 26 juin 2003, à l'auditorium : *« J'ai demandé à la SEM centre, présidée par Alain Le Garrec, de prendre ce dossier en charge avec les élus de l'arrondissement et de Paris pour, tous ensemble, opérer à partir de ce que nous diront les habitants. Je crois qu'il faut faire preuve d'innovation mais aussi qu'il faudra faire preuve de beaucoup de pragmatisme car, si nous avons l'impression que l'on va passer d'un extrême à l'autre, nous allons nous planter. Il faut absolument, par exemple, lorsqu'on passera aux travaux pour le jardin, accepter qu'à partir d'une réalité on puisse innover, redessiner, corriger, pas détruire : on ne veut pas faire table rase et recommencer quelque chose de totalement nouveau. Ce ne serait pas raisonnable et surtout, pour les habitants, ça donnerait des résultats dans quinze ans. Or j'entends qu'ils aient progressivement des résultats qui leur donnent confiance dans l'avenir du quartier et dans l'investissement de la puissance publique municipale pour le cœur de Paris. Car c'est le cœur de Paris »*

Si le Maire de Paris nous avait proposé d'emblée de rouvrir le trou des Halles en creusant un canyon au beau milieu du jardin, de construire une vingtaine de tours dont certaines jusqu'à 37 mètres de haut à la place des pavillons Willerval, qui ne dépassent pas 14 mètres, de réduire la surface du jardin en y construisant des barres d'immeubles, d'élever une tour de 30 mètres à quelques pas de Saint-Eustache, ou encore de vitrifier l'ensemble du jardin, il est certain que nous n'aurions pas fait le même accueil à sa proposition.

4) Pourquoi détruire les pavillons Willerval ?

C'est pour des raisons techniques et fonctionnelles qu'il est question de les détruire : ils sont à la fois mal conçus (pas d'écoulement sur la terrasse Rambuteau, par exemple), peu adaptés à l'usage qui en est fait (les locaux du Conservatoire, notamment, étaient conçus pour abriter une serre tropicale) et déjà tellement vétustes que leur entretien coûte une fortune. Bien entendu, les détruire et les remplacer n'a de sens que si c'est pour construire à la place des bâtiments d'une meilleure qualité et plus fonctionnels, ce qui n'est pas le cas, par exemple, des tours de Koolhaas, dont on peut craindre qu'elles soient fort difficiles à maintenir et à entretenir au-delà d'une quinzaine d'années ; quant à leur fonctionnalité, elle laisse sceptique : on peut notamment craindre que le Conservatoire soit tout aussi mal logé dans ces tours de verre qu'il l'était dans les parapluies de Willerval. Dans ce cas, on peut effectivement se poser la question : pourquoi détruire des bâtiments peu fonctionnels et difficiles à entretenir pour les remplacer par des bâtiments peu fonctionnels et difficiles à entretenir ?

5) Pourquoi créer des surfaces commerciales supplémentaires en surface ?

Le projet de rénovation des Halles réunit quatre partenaires, la Ville, la Région, la RATP et Espace Expansion, qui gère le Forum des Halles. L'objectif était d'élaborer un projet « gagnant-gagnant » pour les quatre partenaires. Il y a quelques années, en 95-96, le centre commercial a connu des

difficultés : des boutiques étaient fermées, des dégradations avaient lieu, la petite délinquance augmentait, le sentiment d'insécurité se développait, et tout le quartier en souffrait. Il est donc très important que le centre commercial fonctionne bien, d'autant qu'il donne du travail à plus de 3.000 personnes. Espace Expansion a demandé à bénéficier de surfaces commerciales supplémentaires en surface pour améliorer sa visibilité, notamment en faisant émerger la FNAC au rez-de-chaussée, car c'est elle la locomotive de l'ensemble ; c'était aussi l'une des conditions pour qu'elle participe au financement des travaux, qui sans cela reposeront uniquement sur les partenaires publics, et cela nous paraît une demande acceptable.

Cela dit, nous ne sommes pas favorables à une extension trop importante des surfaces marchandes ; la demande d'Espace Expansion retenue dans le cahier des charges (15.000 m² en surface, soit 12.500 m² de plus qu'actuellement) nous paraît excessive.

6) Pourquoi ne nous donne-t-on pas des chiffres précis permettant de comparer la surface du jardin dans les quatre projets sur la base de critères communs ?

La conservation de la surface actuelle du jardin était l'un des engagements fermes pris par les élus sur ce projet. Nous avons souhaité disposer de tableaux chiffrés sur un certain nombre de points sensibles, et notamment sur le comptage des mètres carrés verts, mais la SEM, qui nous les avait promis, nous a finalement répondu que « les juristes l'avaient fortement déconseillé afin de ne pas faillir à la règle intransigeante de l'appel d'offres qui leur impose de ne pas influencer les membres de la commission d'appel d'offres par la diffusion d'éléments qui leur sont destinés » ; par ailleurs, si elle fournissait des chiffres différents de ceux fournis par les équipes elles-mêmes, cela pourrait être source de contentieux. En conséquence, on ne peut se référer qu'aux documents qui sont communiqués dans l'exposition ; or certains sont flous sur ce sujet ; d'autres proposent des critères discutables ; le seul à être extrêmement précis est celui de Mangin, qui détaille le nombre de mètres carrés de son jardin zone par zone ; malheureusement, comme les autres ne le font pas, il est difficile de faire des comparaisons.

7) Les arbres actuels seront-ils préservés ?

Dans son dossier, Mangin fournit les chiffres suivants : sur les 738 arbres du périmètre du projet, il en conserve 545 ; il en supprime 193 et en replante 283, ce qui fait un gain de 90. Sur le périmètre strict du jardin, il conserve 299 arbres sur 492 et en plante 119 nouveaux, soit un total de 418 au lieu de 492, ce qui fait une perte de 74 arbres. Dans le projet Nouvel, un très grand nombre d'arbres du mail Berger seront supprimés pour construire la barre d'immeubles qui longe toute la rue. Dans le projet Maas, l'ensemble des arbres actuels est coupé puisque tout le jardin est surélevé sur le podium. Koolhaas indique qu'il conservera la plupart des arbres existants, dont le mail de tilleuls.

8) Qui va payer les travaux ?

Pour des raisons juridiques, la SEM ne peut rien révéler du coût respectif des projets. Nous pouvons cependant émettre quelques hypothèses : le projet Mangin devrait être le moins coûteux, parce que c'est celui qui détruit et construit le moins ; viendraient ensuite les projets Maas et Koolhaas, et enfin le projet Nouvel, qui construit énormément.

Le financement ne sera cependant pas du tout comparable. Le projet Nouvel devrait pouvoir s'autofinancer, à condition que les m² nouveaux qu'il construit trouvent preneurs, ce qui n'est pas totalement garanti ; mais les usagers verront alors privatiser une partie non négligeable des espaces publics, dans le Jardin notamment. Les projets Maas et Koolhaas ne construisent pas suffisamment de surfaces marchandes pour s'autofinancer ; les tours de Koolhaas, en particulier, ne seront pas rentables dans leur forme actuelle, parce que non utilisables pour des commerces ; c'est pourquoi on peut craindre qu'elles soient, à terme, rendues peut-être moins nombreuses mais plus volumineuses, et qu'elles perdent alors leur caractère décoratif pour n'être plus que des tours commerciales purement utilitaires installées dans un jardin.

Les projets Maas et Koolhaas obligeront par ailleurs, pour leur construction, à fermer une partie du centre commercial pendant un temps plus ou moins long, ce qui va entraîner des pertes d'emplois,

des pertes de recettes fiscales pour la Ville, et aussi l'obligation pour elle de dédommager certains des commerçants du Forum, privés de leur moyen de subsistance. Les projets Nouvel et Mangin permettent en revanche la continuité de l'activité commerciale du Forum pendant les travaux. Dernier point à prendre en compte : le coût de fonctionnement, de maintenance et d'entretien au fil des années. Les projets Maas et Koolhaas, reposant sur des structures en verre fragiles, difficile à nettoyer et à entretenir, nécessitant une climatisation importante, seront probablement très onéreux sur la durée. Le projet Nouvel comprend des équipements tels que la piscine en plein air et les jardins en terrasse qui poseront également des problèmes d'entretien et de maintenance non négligeables (étanchéité notamment). Le projet Mangin, de par la simplicité de sa conception et la qualité des matériaux prévus, devrait être beaucoup plus économique sur le long terme. En conclusion, le projet Mangin ne construit pas suffisamment de surfaces marchandes pour s'autofinancer, mais il permet la continuité de l'activité du centre commercial : pas de perte de recettes fiscales, pas de dédommagement à verser au Forum ; et par ailleurs il n'imposera qu'un coût d'entretien modéré sur la longue durée. Au total, c'est le projet qui semble le plus respectueux des deniers du contribuable.

9) Comment sera prise la décision finale ?

Le comité de pilotage du projet, co-présidé par Jean-Pierre Caffet (adjoint du maire de Paris chargé de l'urbanisme) et Jean-François Legaret (maire du 1^{er} arrondissement), doit se réunir entre la fin mai et le début juin pour examiner le rapport de synthèse sur les quatre projets rédigé par la SEM-Paris-Centre et prendre en compte les points de divergence éventuellement soulevés par les services de la ville et partenaires du projet sur la rédaction de ce rapport.

Les points concernés doivent être corrigés dans le rapport, qui est transmis alors à la commission d'appel d'offre (CAO). Cette dernière, présidée par Mireille Flam, qui représente le Maire de Paris, se réunira le 24 juin pour choisir le projet lauréat en se basant sur le rapport rédigé par la SEM.

L'un des deux présidents du comité de pilotage, M. Legaret, fait partie de la commission d'appel d'offre, et il lui appartiendra de vérifier que les points soulevés par le comité de pilotage ont bien été pris en compte dans la rédaction du rapport final. Si le rapport final ne lui semble pas correct, il peut proposer à la CAO de reporter sa décision.

Si la CAO est en mesure de prendre sa décision, les services de la Ville prépareront pour le Conseil de Paris une délibération qui lui sera présentée en septembre prochain, pour qu'il entérine la décision de la CAO.

II – Sur le projet Mangin

10) Pourquoi Mangin ampute-t-il la surface du jardin de toute la largeur de sa *rambla* (22 mètres) ?

Voici les explications fournies à ce sujet par Mangin : cette *rambla*, comme les allées des Tuileries, fait partie intégrante du jardin ; elle permettra la déambulation des promeneurs ou le repos le long des bancs qui la bordent, et elle sera un espace de jeu pour les enfants, qui en manquent cruellement dans le quartier. Elle sera à ce titre beaucoup plus « utile » pour les promeneurs que les enclos actuellement inaccessibles du jardin, comme l'enclos qui comprend les locaux réservés aux jardiniers près de la Bourse de commerce ou comme celui qui est ménagé autour des verrières de la serre tropicale, et qui sont pourtant comptés dans les mètres carrés verts du jardin actuel. Par ailleurs, elle enjambe le cratère du Forum et permet ainsi de relier directement la rue Lescot à la Bourse du Commerce, alors qu'à l'heure actuelle le cratère constitue un obstacle qu'il faut continuellement contourner pour circuler dans le quartier. Enfin, ce grand axe central a l'avantage de supprimer les recoins et les impasses actuelles du jardin, qui gênent la promenade, bloquent les perspectives et provoquent chez certains un sentiment d'insécurité qui a fortement contribué à la mauvaise réputation des Halles.

Cette *rambla* nous paraît cependant d'une largeur un peu excessive.

11) Pourquoi Mangin construit-il un toit aussi grand et aussi plat ?

Voici les explications fournies par Mangin. Ce toit, qui est un *filtre* plutôt qu'un *couvercle*, sera constitué de caissons de deux mètres de haut facilitant son isolation, sa maintenance et son entretien ; tantôt opaques, tantôt couverts de verre, ils permettront de créer des jeux de lumières en fonction des heures de la journée et de produire ce qu'il appelle des « effets de souk », c'est-à-dire des rais de lumière irréguliers. La nuit, des éclairages variés pourront animer ce toit, qui loin d'être « banal », offre au contraire beaucoup d'innovation et de créativité.

Le projet est desservi par le fait qu'on regarde la maquette d'en haut, mais seuls les riverains immédiats auront sous les yeux cette grande surface plate. Vu du sol, ce toit a l'avantage d'être au contraire très peu visible, justement parce qu'il est plat et ne mesure que deux mètres d'épaisseur. De plus, il ne faut pas imaginer que ce toit couvre un parallélépipède plein : toute la partie centrale est vide, et correspond pour une grande partie au cratère du Forum, dont seule la petite partie centrale (la place des Verrières) est actuellement ouverte à l'air libre ; la suppression des verrières et la création du toit transformeront cette place centrale en un atrium extrêmement agréable pour l'utilisateur.

Les deux bâtiments construits de part et d'autre du cratère ne représentent qu'une augmentation modérée de l'emprise au sol, puisque l'emprise des pavillons Willerval est de l'ordre de 6.300 m², et que les deux bâtiments prévus auront une emprise totale de 9.000 m². Au premier étage des ces bâtiments, se trouveront des équipements collectifs tels que le Conservatoire et la Maison des pratiques amateurs, qui bénéficieront, grâce au toit transparent, de la lumière naturelle par le haut, mais aussi par des patios intérieurs.

Enfin, ce toit est réalisé en cuivre patiné, de couleur vert pâle, une matière qui vieillit bien et sans provoquer de coûts d'entretien exorbitants comme le verre ou la pierre agrafée. Cette matière est présente dans de nombreux monuments parisiens, comme le toit de l'Opéra ; elle dure longtemps et ne change pas d'aspect, contrairement aux matériaux souvent utilisés pour les constructions modernes, comme ceux qui ont servi pour les pavillons Willerval, et se sont dégradés presque immédiatement. Quant à la structure du Carreau, elle sera réalisée en Ductal, un matériau dix fois plus résistant que le béton, et donc nettement plus pérenne.

12) Le toit de Mangin s'élève au niveau des balcons du deuxième étage des immeubles qui le borderont ; cela vous paraît-il acceptable ?

L'association ACCOMPLIR n'est pas une association de défense de riverains et ne se donne pas pour but la défense d'intérêts particuliers, mais la défense de l'intérêt général. Il semble difficile, quel que soit le projet retenu, d'éviter la création d'un nombre minimal de mètres carrés supplémentaires en surface, car il est prévu dans le cahier des charges d'étendre les équipements collectifs situés actuellement dans les pavillons Willerval, qui sont trop à l'étroit dans leurs locaux, et aussi d'augmenter les espaces commerciaux en surface pour permettre au centre commercial d'avoir une meilleure visibilité. Or il paraît logique que ces surfaces supplémentaires soient construites plutôt du côté du cratère qu'au beau milieu du jardin, ou encore au chevet de Saint-Eustache.

Dans cette perspective, nous estimons que la solution de Mangin (un immeuble s'élevant à 9 mètres seulement, et ménageant donc l'ensoleillement, sinon la vue, pour les étages bas des immeubles qui l'entourent) est préférable à celle de Nouvel (un immeuble de 27 mètres), qui va plonger l'ensemble des rues environnantes dans l'ombre ; et qu'elle est également préférable à la proposition de Koolhaas avec ses 21 tours qui, elles aussi, vont supprimer de l'ensoleillement et bien des perspectives ; quant à celle de Maas, elle mettra certes un jardin directement devant les fenêtres des habitants du premier étage des immeubles riverains, mais elle privera de toute vue sur le jardin l'ensemble des passants des rues qui borderont le « podium », ainsi que les clients des cafés-restaurant du rez-de-chaussée.

13) Défendez-vous le projet Mangin tel quel ? Poursuivrez-vous la concertation si c'est un autre projet qui est adopté ?

La pétition du Collectif Rénovation des Halles, auquel nous adhérons, précise bien que nous demandons que le projet Mangin soit retenu en étant amendé sur un certain nombre de points. Le Maire de Paris a d'ailleurs annoncé qu'aucun projet ne serait réalisé exactement dans sa présentation actuelle. Il sera par conséquent possible d'obtenir des modifications quel que soit le projet retenu, et nous continuerons donc de participer à la concertation dans tous les cas de figure.

III – Sur la légitimité de l'action de l'association ACCOMPLIR

14) Quelle est la représentativité de votre association dans le quartier ?

A la date de rédaction de ce texte, l'association ACCOMPLIR compte 91 membres ayant acquitté leur cotisation 2004, ce qui en fait la plus importante association d'habitants du quartier. Chaque mois, nous diffusons la *Lettre d'ACCOMPLIR* à raison de 600 exemplaires par e-mail et de 1.500 à 3.000 exemplaires sous forme papier selon les numéros ; pour cela, nous allons à la rencontre des gens dans la rue, nous discutons avec eux et nous recueillons leurs opinions. Depuis la création de notre association en 1999, nous avons progressivement participé à l'ensemble des formes de démocratie participative dans l'arrondissement, et nous assistons maintenant de manière systématique aux CICA et aux conseils de quartier des Halles, où nous rencontrons les représentants de toutes les autres associations mais aussi les individuels qui y participent ; nous avons également pris part de façon très active à la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme et sur le Contrat Local de Sécurité. Nous organisons chaque année deux vide-greniers et une fête de quartier qui sont à chaque fois de grands succès et nous permettent d'être en contact avec de très nombreux acteurs du quartier (écoles, conservatoire, divers clubs, associations caritatives...). Depuis le lancement du projet des Halles, nous avons organisé 6 réunions publiques pour recueillir l'avis des habitants du quartier et leur rendre compte de notre action. Notre engagement très actif au service de notre quartier et plus largement au service du développement durable de Paris nous a valu au fil des ans une collection de témoignages d'approbation, d'encouragements et de félicitations aussi bien de la part du Maire de Paris et de plusieurs de ses adjoints, que du Maire du 1^{er} arrondissement.

Enfin, nous avons suscité la création du collectif Rénovation des Halles, qui rassemble à ce jour, pour ce qui est du quartier, 6 associations d'habitants, 5 associations de commerçants et 5 collectifs d'immeubles, dont la liste figure ci-dessous, et qui reconnaissent, en nous rejoignant, la qualité de notre travail et notre représentativité par rapport au quartier.

Association ACCOMPLIR, Président François Weill, 49 rue Saint-Denis

Association de défense des riverains, Président Jacques Chavonnet, 27 rue de la Ferronnerie

Association des riverains de la rue des Bourdonnais, Président Daniel Maachou, 34 rue des Bourdonnais

Association des piétons des rues Française, Mauconseil et Montorgueil, Présidente Christine Jollin, 36 rue Mauconseil

Vivre dans le quartier des Halles-Montorgueil-Saint-Eustache-Montmartre, Présidente Françoise Thomas, 15 rue Montorgueil

Association Qualité et sécurité autour de Saint-Eustache, Président Jean Poyet, 3 rue du Jour

Association des Commerçants de la zone piétonne, Présidente Dominique Baudry, 79, rue Saint-Denis

Carré des Halles, Président Georges-Etienne Jojot, 31 rue Berger

Comité du Bellay, Président André Sfez, 43 rue Saint-Denis

Commune Libre des Halles, Président Claude Cornut, 33 rue Berger

Confédération Générale des PME 75 (1^{er} et 2^{ème} arrondissements), Présidente Marie-Thérèse Lionnet, 2 rue Bailleul

Amicale des locataires du 118, rue Rambuteau, Présidente Barbara Blot

Conseil syndical du 29, rue Etienne Marcel, Président Dany Kuchel

Conseil syndical du 15, rue Jean-Jacques Rousseau, Présidente Mariapia Macaigne

Conseil syndical du 9, rue Vauvilliers, représentant M. Christian Lacharmoise

Conseil syndical du 127, rue Saint-Denis, Président Hervé Le Goff

15) A quel titre vous permettez-vous de dicter vos préférences à l'ensemble des Parisiens et des Franciliens, alors que vous ne représentez que des associations locales et que ce projet est clairement de dimension métropolitaine ?

Nous ne « dictons » rien du tout : il appartient naturellement aux élus, et au premier chef au Maire de Paris, de prendre leurs responsabilités. Nous faisons simplement entendre notre point de vue, et comme celui-ci repose sur notre très grande expérience du quartier et de ses équipements, sur un dialogue continu, depuis des années et bien avant le lancement du projet, avec tous les acteurs du quartier, et enfin sur un travail en profondeur à partir de la documentation fournie par la SEM, il doit nécessairement peser d'un certain poids.

Nous sommes parfaitement conscients que le projet a une dimension métropolitaine, mais nous contestons l'idée que cela doive forcément se traduire par un ou des monuments de plus, surtout au milieu d'un jardin : pour nous, ce dont ont besoin non seulement les habitants mais l'ensemble des usagers, dans ce quartier de la capitale qui est déjà extrêmement dense, c'est de vide et d'espaces verts.

A ce titre, nous appelons toutes les associations franciliennes de protection de l'environnement à rejoindre le Collectif Rénovation des Halles pour nous aider à protéger le Jardin des Halles, dont il nous paraît aberrant qu'il soit considéré comme un terrain constructible. Sept associations extérieures au premier arrondissement nous ont déjà apporté leur soutien à ce jour :

Association des Haudriettes - 6 rue des Haudriettes – Paris 3^{ème}

Association Aubriot-Guillemites – 5 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie – Paris 4^{ème}

Comité d'aménagement du 7^{ème} arrondissement - 98 rue de Grenelle – Paris 7^{ème}

Comité d'aménagement et d'animation du 8^{ème} – 2 rue Corvetto – Paris 8^{ème}

Aménagement-Population du 15^{ème} Arrondissement – 7 rond-point du Pont Mirabeau - Paris 15^{ème}

Actuel 15 - 24 rue Cauchy - Paris 15^{ème}

Association Défense de Montmartre - 7 rue Lamarck - Paris 18^{ème}

Nous sommes cependant très inquiets sur la façon dont le point de vue des usagers (le nôtre ou celui des autres usagers du quartier) sera pris en compte, car autant les associations locales ou parisiennes ont pu participer à la concertation en phase ouverte, autant elles sont exclues du comité de pilotage qui va remettre son rapport technique à la commission d'appel d'offre, pour que cette dernière puisse prendre sa décision. Nous craignons donc que la prise en compte du point de vue des associations dépende du bon vouloir de la SEM-Paris-Centre, qui assure la rédaction de ce rapport ; si celle-ci présente un rapport « orienté » au comité de pilotage puis à la commission d'appel d'offre, nous n'en saurons rien, puisque ce rapport n'est pas public, et une fois la décision prise, s'il s'avère que le point de vue des usagers a été négligé, de quel recours disposerons-nous ?

16) Pourquoi avoir changé de critères entre vos étapes précédentes et l'étape actuelle ?

Nos critères se sont légèrement étoffés au fil de la concertation et au fur et à mesure que nous recueillions des renseignements sur les pré-projets des concepteurs ou sur le cahier des charges (90 propositions à l'étape 1 ; + 8 remarques à l'étape 2 ; + 4 remarques à l'étape 3) ; à l'étape 4, comme il s'agissait d'évaluer le rendu des concepteurs, nous avons écarté les propositions qui concernaient une étape ultérieure de la concertation (par exemple le mobilier urbain) et les critères qui concernaient l'évolution de la réglementation (par exemple sur les terrasses ou le stationnement dans le quartier piéton, thèmes sur lesquels nous nous concertons en parallèle avec les services de la ville et la police) ; nous avons également ajouté quelques critères nouveaux au vu des propositions des architectes, pour arriver finalement au nombre de 51 critères.

17) Pourquoi écarter les critères esthétiques de votre analyse en 51 points ?

Si nous avons écarté tout critère esthétique, ce n'est pas que l'esthétique nous soit indifférente ; c'est parce que nous n'avons aucune légitimité en ce domaine. Sur le plan de l'analyse des fonctions et des usages, en revanche, personne ne peut connaître le quartier mieux que nous, qui y vivons au quotidien et en sommes les observateurs privilégiés ; nous avons donc une véritable contribution à apporter à la concertation dans ce domaine.